MUSÉE
ARCHÉOLOGIQUE
PAUL SOYRIS

Livret pédagogique

SPÉCIAL cycle 4 LCA SPÉCIAL

L'ÉPIGRAPHIE ANTIQUE À MURVIEL LÈS MONTPELLIER

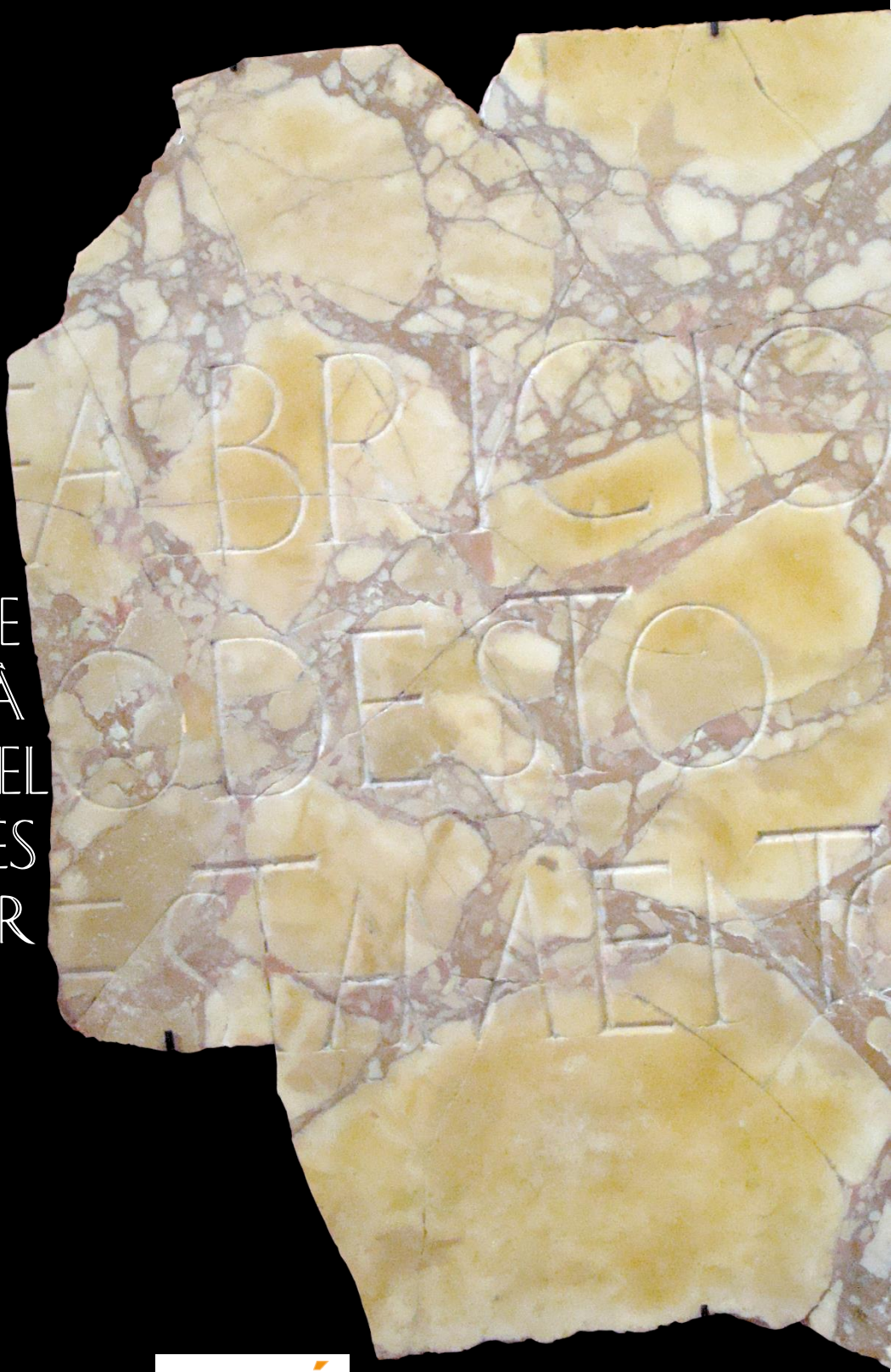

MURVIEL LÈS MONTPELLIER

académie Montpellier

Région académique OCCITANIE

Repères annuel de programmation – enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité

Ce livret pédagogique est destiné aux élèves de cycle 4 suivant un enseignement du programme **Langues et cultures de l'Antiquité**, et plus particulièrement le latin.

Il a été élaboré en concertation avec un professeur de l'Éducation nationale et permet de répondre aux objectifs pédagogiques du programme scolaire de cycle 4 – LCA ci-dessous :

Extrait de l'Arrêté du 8 février 2016 fixant le programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4

Ce livret est à employer en complément de la visite guidée du musée archéologique Paul Soyris sur le thème de l'épigraphie antique, qui nécessite quelques prérequis suivants :

LATIN	
Repères annuels de programmation	5e- 4e
	De la légende à l'histoire **Vie privée et vie publique** **Le monde méditerranéen antique**
	3e
	De la république au principat **L'empire romain** **Vie familiale, sociale et intellectuelle**

- Notions de latin
- Notions sur la magistrature antique romaine et les charges qui en incombent
- Le fonctionnement des *tria nomina*
- Les droits des cités et colonies

Les sources littéraires

Un seul auteur de l'Antiquité nous parle de la ville antique, Pline l'Ancien (23-79 ap. J.-C.), dans son Histoire Naturelle (Livre III, 36-37) :
« [36] In mediterraneo coloniae Arelate Sextanorum, Baeterrae Septimanorum, Arausio Secundanorum, in agro Cavarum Valentia, Vienna Allobrogum. oppida Latina Aquae Sextiae Salluviorum, Avennio Cavarum, Apta Iulia Vulgientium, Alebaece Reiorum Apollinarium, Alba Helvorum, Augusta Tricastinorum, Anatilia, Aerea, Bormani, Comani, Cabellio, Carcasum Volcarum Tectosagum, Cessero, Carantorate Meminorum, Caenicenses, Cambolectri qui Atlantici cognominantur,[37]Forum Voconi, Glanum Libii, Lutevani qui et Foroneronienses, Nemausum Arecomicorum, Piscinae, Ruteni, ***Samnagenses****, Tolosani Tectosagum Aquitania contermini, Tasgoduni, Tarusconienses, Umbranici, Vocontiorum civitatis foederatae duo capita Vasio et Lucus Augusti, oppida vero ignobilia XVIIII, sicut XXIIII Nemausiensibus adtributa.»*

Il faut ensuite attendre des textes tardifs du Moyen Âge, pour retrouver des traces de l'ancienne cité antique. Tout d'abord dans deux cartulaires des XI^{e} et XII^{e} siècles (respectivement celui de Maguelone et celui des Guilhem) qui mentionnent la ville de *Muro Vetulo* et *Muro Veteri.*

La ville antique est également sous-entendue dans les Chroniques de Saint-Denis (LVII, 217) aux XIII^{e}-XIV^{e} siècles, avec le toponyme *Altimurium*. Ce terme se retrouve sous sa version francisée dans Le Mercure de France de 1723 (Août, p.289), dans lequel un auteur anonyme parle d'une *« ancienne petite ville appelée Hautemurs, et dont il ne reste plus que quelques vestiges »* à propos d'un trésor de monnaies d'or d'époque antique retrouvé à Pignan par un paysan.

Enfin, le cadastre napoléonien ainsi que le plan parcellaire du XIX^{e} siècle du village de Murviel, comportent, dans leur vocable, des toponymes évoquant la présence d'une ville antique. On y retrouve notamment le terme *La Cioutat* (de l'occitan *ciutat*, la cité), qui désigne un quartier du village se trouvant dans l'enceinte de la ville basse antique, au sud-est du centre monumental, et le terme *Castellas*, qui désigne aujourd'hui le nom du site archéologique, et dont l'origine provient du latin *castrum*, qui désigne un lieu fortifié.

Exercice : dans l'extrait de Pline l'Ancien ci-dessus, quel terme est employé par l'auteur pour désigner la cité des Samnagenses ? Quel sort est réservé à la cité antique ?

Le corpus épigraphique du musée archéologique Paul Soyris de Murviel

Qu'est-ce que l'épigraphie ?

L'épigraphie (du grec ancien ἐπί, *epí* « sur » et γράφειν, *graphein* « écrire »), désigne l'étude de toute inscription sur un support imputrescible, comme la pierre, l'argile ou le métal. Les textes sur papyrus, parchemin ou bois ne sont donc pas considérés comme de l'épigraphie.
L'épigraphie, au même titre que l'histoire ou l'archéologie, permet de mieux comprendre les civilisations lettrées, et particulièrement celles de l'Antiquité. L'épigraphie est un outil qui permet aussi de dater un objet ou monument et de les replacer dans leur contexte culturel, social, politique ou religieux.
Cette science s'est particulièrement développée à partir du Moyen Âge, mais c'est surtout à partir du XIX^{e} siècle que les savants publient de nombreux ouvrages, comme le **C.I.L.** (*Corpus Inscriptionum Latinarum*) par Theodor Mommsen dès 1871, qui rassemble les inscriptions latines de tout l'Empire romain et qui est constamment mis à jour, ou encore l'**Année Épigraphique** créée par René Cagnat en 1888, qui regroupe les inscriptions grecques et latines du monde romain, également tenue encore à jour.

Les typologies d'inscriptions du musée Paul Soyris

Inscriptions funéraires : plusieurs autels funéraires ont été découverts à Murviel ou à proximité. Les épitaphes relevées témoignent de la romanisation de la cité gauloise autour du I^{er} siècle avant notre ère – I^{er} siècle de notre ère

Dédicaces : de nombreux fragments de plaques, socles de statues et autres inscriptions ont été découverts à Murviel et permettent d'une part de comprendre l'organisation politique de la ville mais aussi d'appréhender les familles qui vivaient dans la cité antique.

Légendes monétaires : plusieurs types de monnaies (bronze de Marseille, as et bronze de Nîmes…) ont été mises au jour sur le site du Castellas, témoignant de l'importance des échanges entre Murviel et les autres cités environnantes.

Autres inscriptions : marques de potier sur la sigillée, cartouche royal égyptien

© Patrick Thollard

LES DÉDICACES

Un exemple de dédicace : la table de mesures

© Patrick Thollard

Découverte en 2008 dans le secteur du quartier monumental, dans la travée la plus occidentale connue, cette table de mesures ou *mensa ponderia* devait certainement être disposée entre deux colonnes en bordure du portique. Outre le caractère exceptionnel de cette découverte (deux exemplaires seulement de *mensa ponderia* étaient connus en Gaule mais avaient disparu !), c'est l'inscription gravée sur les deux faces de la table de mesures qui nous donne une indication très importante sur la cité antique.

Voici l'inscription complète telle qu'elle figure sur la table :

C.MASCLIVS.MASCVLI.FIL AEQVITATI.AVG VOL.SECUNDVS.AED.DE.SVO

Développez l'inscription suivante en complétant les termes abrégés (pour info : VOL = VOLTINIA, l'une des 35 tribus rustiques de la Rome antique ; la majorité des citoyens de Gaule Narbonnaise sont inscrits dans cette tribu)

……
……

Traduisez cette inscription :

C…….. Masclius S……, fils de ……, de la tribu Voltinia, é……, a [fait réaliser ce monument dédié à] l'Équité Auguste, [en le finançant] à ses propres frais.

Analysons cette inscription :

A qui est dédiée la table de mesures ?.....
Qui est le dédicant ?.....
Quel est son cognomen ?.....
Quel est son gentilice ?.....
Quelle magistrature occupe-t-il ? ……
Cette magistrature consiste à s'occuper de quelles charges précisément ?.....
……

La typologie de l'inscription laisse à penser que le dédicant occupait une charge propre à la cité et non pas liée à Nîmes, à laquelle on avait attribué 24 oppida. Que peut-on donc en déduire sur le statut de la cité antique de Murviel ?

Quel est le droit qui régit cette cité ?

……
……

Un autre exemple de dédicace : un socle de statue

© MMM

Cette base de statue a été découverte en 2011, lors des fouilles de la partie orientale du portique nord du centre monumental de la ville antique. La partie supérieure de l'inscription est lacunaire, mais le reste nous permet tout de même d'avoir des renseignements précieux sur l'organisation de la cité.

Voici l'inscription qui figure sur cette base de statue :

-----ICAECILIIO VOL
----------O
Q CAEICILIVSI---IQVS
T CAECILIVS VETVS
IIII VIRI AD AERAR(IVM)
PRAEFECTI VIGILUM ET
ARMORVM PRAEFECTI
FABRVM ROGENES

PATRI

Traduisez l'extrait suivant :

IIII VIRI AD AERAR(IUM) PRAEFECTI VIGILVM ET ARMORVM PRAEFECTI FABRVM

……

Analysons ce socle de statut :

D'après vous, quel est le lien entre les deux personnes mentionnées à la 3e et 4e ligne ?
……
A qui rendent-elles hommage ?
……
Quelles sont les trois magistratures mentionnées ? Quelles sont les charges qui y sont liées ?
……
……

D'après Michel Christol, ce socle de statue pourrait être un témoignage de la fin de l'indépendance des Samnagenses dans la première moitié du IIe siècle de notre ère (les magistratures mentionnées n'étaient pas exercées à Murviel mais à Nîmes, ce qui laisse penser que la cité des Samnagenses était sous sa tutelle administrative).

LES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES / ÉPITAPHES OU TITULI SEPULCRALES

Un certain nombre d'inscriptions funéraires ont été retrouvées sur le site du Castellas (autels et stèles funéraires) ou à proximité et nous permettent de mieux appréhender la population antique de *Samnaga*. Les inscriptions de Murviel-lès-Montpellier, comprises entre la fin du I^er^ siècle avant notre ère et la fin du II^e^ siècle de notre ère, confirment que l'occupation du site s'est prolongée sous le Haut Empire. Une seule inscription comporte la mention du nom du peuple des *Samnagenses* (cf. ci-dessous). L'onomastique a permis de relever différents statuts et origines parmi les citoyens de la cité antique. On peut ainsi noter une romanisation progressive et plus tardive que ce l'on pourrait croire, certaines inscriptions datant de la fin du I^er^ siècle avant notre ère voire début du I^er^ siècle de notre ère comportent encore des prénoms d'origine celtique. Cependant, les coutumes romaines d'état-civil commencent à apparaître avec l'usage des *tria nomina*.

.

Rappel sur l'emploi des tria nomina dans les tituli :

Homme : prénom + gentilice + prénom du père + *filius* + surnom

Femme : gentilice du père féminisé + prénom du père + surnom + *filia*

Citoyen : prénom + gentilice + prénom du père + *filius* + tribu + surnom (ici, en réalité, nous avons les *quinque nomina*, tels qu'exigés par la *Lex julia municipalis* pour l'état-civil du *civis Romanus*[1])

Femme mariée : gentilice du père féminisé + prénom du père + surnom + *filia* + nom du mari (au génitif) + *uxor*

Esclave affranchi : prénom du maître + gentilice du maître + prénom du maître au génitif + *libertus* + surnom (nom d'origine de l'esclave)

[1] : Demougeot Émilienne. Stèles funéraires d'une nécropole de Lattes. In: *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 5, 1972. pp. 54-55

Cas n°1 : la stèle funéraire d'un citoyen d'origine étrangère

© MMM

L'inscription qu'il faut lire sur cette stèle est :

C VERATIO
VENI
PIO

Cette inscription peut se lire de deux manières différentes :

1) C(aio) Veratio Veni Pio

(d'après M. Gayraud et J.-Cl. Richard, Les inscriptions gallo-romaines de l'oppidum du Castellas à Murviel-lès-Montpellier (Hérault), in : Etudes sur l'Hérault, XIII, n°3, 1982, pp. 21-32.

Traduisez : ……

Dans ce cas, le nom du défunt est composé des tria nomina classiques.
Quel est le praenomen :
Quel est le gentile nomen :
Quel est le cognomen :

2) C(aio) Veratio Veni [filio] pio

(d'après Villaret Alain. Les Veratii de Narbonnaise. In: Revue des Études Anciennes. Tome 95, 1993, n°3-4, p.494)

Traduisez: ……

Dans ce cas, le nom du défunt ne comporte pas de cognomen. La formule *filius pius* suivie du génitif, est par ailleurs bien attestée à Lattes, sur le même territoire.

Dans les deux cas, le gentilice laisse apparaître une origine italienne. En effet, la *gens* Veratia est attestée dans toute l'Italie mais plus particulièrement en Campanie et le littoral sud du Latium. On peut donc imaginer que Caius Veratius n'est pas un indigène ayant obtenu le droit de cité mais plutôt un descendant ou un affranchi de cette *gens* italienne dont certains membres ont émigré en Narbonnaise, et ont joué un rôle important dans le commerce de produits agricoles.

Quel autre monument funéraire comporte un nom d'origine étrangère ?
……
Quel est le cognomen (probablement d'origine grecque) ? : ……
Ce défunt exerçait une fonction particulière dans la société, laquelle ? …….
A quelle divinité se rapporte cette fonction ? En quoi consiste ce culte ?.....
……

Le gentile nomen Anthius provient vraisemblablement du cognomen Anthus, lié aux cultes orientaux.

Cas n°2 : Un monument dédié aux dieux Mânes

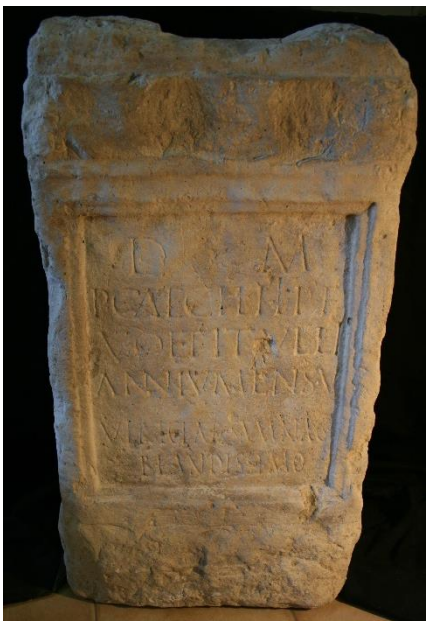

© MMM

Les dieux Mânes, qui représentent les esprits des ancêtres, étaient vénérés durant les *Parentalia* (du 13 au 21 février), cérémonies publiques pendant lesquelles on faisait différentes offrandes de fleurs, de blé, de pain… sur les tombes afin de renforcer les liens entre les morts (qu'il faut honorer pour ne pas les oublier et éviter qu'ils viennent hanter les vivants) et les vivants.

Ce culte se retrouve mentionné sur les monuments funéraires à partir de l'époque flavienne (I^{er} siècle de notre ère) sous forme abrégée D M (*Dis Manibus*) puis D M S à partir du II^{e} siècle, pour *Dis Manibus sacrum*.

Voici l'inscription sur le monument funéraire ci-contre :

D M
P CAECILII P F
VOLT TITVLLI
ANN IV MENS V
VIRICIAE SAMNAG
BLANDISSIMO

Développez l'inscription ci-dessus :

Dis Manibus
Publius Caecilii P…… Filii
Volt…….. Titulli
……..
Viriciae Samna……
Blandissimo

Traduisez l'inscription :

……..
……
……

Analysons cette stèle funéraire :

Quel est le nom complet du défunt ?
Qui d'autre est mentionné sur cette stèle ?
A quoi correspondent les nombres inscrits sur la stèle ?

Cette stèle funéraire comporte l'identité d'un défunt qui était né avec la citoyenneté romaine puisqu'il est affilié à la tribu Voltinia.

Quel autre monument funéraire comporte un nom de citoyen romain ?
……
Quel est le nom complet du défunt ?……
Qui est le dédicant ?……
Qui a la citoyenneté romaine et pourquoi ?……

Quelle autre citoyenneté peut être envisagée pour la seconde personne mentionnée ?
……

La citoyenneté dans l'Antiquité romaine

La citoyenneté romaine : à l'origine, la citoyenneté romaine, c'est-à-dire la reconnaissance du droit de cité, n'était accordée qu'aux hommes libres inscrits dans les tribus de la ville de Rome et de son territoire limitrophe. Cette citoyenneté s'est ensuite appliquée à tous les hommes libres d'Italie dès 89 avant notre ère, puis en 212, à tous les hommes libres de l'empire romain (Édit de Caracalla). Le citoyen romain a le droit de vote, le droit d'éligibilité, le droit de contracter le mariage romain (*conubium*), le droit d'acquérir et d'aliéner ses biens (*commercium*) et le droit d'ester en justice. L'esclave affranchi d'un citoyen romain acquiert de fait la citoyenneté romaine. Les militaires ainsi que les magistrats obtiennent également la citoyenneté à la fin de leur service. L'empereur Claude, né en Gaule, va étendre la citoyenneté romaine à tous les notables gaulois.

La citoyenneté latine : à l'origine, la citoyenneté latine ne concernait que les habitants du Latium puis des colonies latines. Elle est ensuite étendue aux étrangers à la citoyenneté romaine, les pérégrins, qui vivent dans une cité ayant obtenu le droit latin. A la différence du citoyen romain, le citoyen latin n'a ni droit de vote ni droit d'éligibilité. Il peut cependant accéder à la citoyenneté romaine grâce au droit de migration, c'est-à-dire en s'installant à Rome et en s'inscrivant dans l'une des tribus. Un citoyen latin peut se marier légalement avec une Romaine, mais ses enfants seront citoyens latins. Enfin, les citoyens latins peuvent se voir attribuer la citoyenneté romaine à titre personnel (selon les faveurs du Sénat, des généraux puis de l'Empereur).

LES LÉGENDES MONÉTAIRES

De nombreuses monnaies ont été découvertes sur le site du Castellas à Murviel-lès-Montpellier, depuis le XVII^{e} siècle déjà, jusqu'aux fouilles archéologiques les plus récentes. Malheureusement, un grand nombre d'entre elles ont disparu depuis, mais nous conservons une trace de leur existence grâce aux différentes études qui ont été réalisées.
La plupart des monnaies découvertes à Murviel de manière fortuite ou par des fouilles programmées sont des émissions tout à fait communes dans la région : monnaies gauloises (bronze des Volques Arécomiques, potin arverne, bronze au sanglier, monnaie des Longostalètes (région de Béziers), monnaie à la croix et bronze des Samnagenses, monnaies romaines (monnaies républicaines et impériales (as, quinaires, dupondius, deniers…) ainsi que des monnaies de Marseille. La plupart des monnaies retrouvées à Murviel datent du I^{er} siècle avant J.-C. au I^{er} siècle après J.-C., période qui correspond à une phase de grand développement et de richesse de l'habitat.

La science qui étudie les pièces de monnaie est la numismatique (du latin *numisma*, pièce de monnaie). Science connexe de l'histoire, la numismatique est, en archéologie, un critère de datation. En effet, certaines monnaies, notamment les monnaies romaines, grâce à leurs légendes, peuvent apporter des indications de dates très précises. Par exemple, si un archéologue retrouve une monnaie dont la frappe est précisément datée de 50 avant notre ère, cette monnaie représente un *Terminus post quem*, c'est-à-dire une date après laquelle le site archéologique a nécessairement existé (puisqu'emploi de la monnaie retrouvée). On peut donc en déduire que le site archéologique fouillé a existé au moins dès 50 avant notre ère.

Les monnaies romaines républicaines :

	Denier	Quinaire	Sesterce	Dupondius	As	Métal
Denier	1	2	4	5	10	Argent
Quinaire	½	1	2	2.5	5	Argent
Sesterce	¼	½	1	1.25	2.5	Argent
Dupondius	1/5	2/5	0.8	1	2	**Bronze**
As	1/10	1/5	2/5	½	1	**Bronze**

S'appuyant jusqu'alors que sur l'as, le monnayage républicain s'appuie, dès la deuxième guerre punique et la chute du cours de l'as, sur une nouvelle monnaie, le denier argent.

Les monnaies romaines impériales :

Denier	Sesterce	As	Monnaie	Métal
25	100	400	**Aureus**	Or
12 ½	50	200	**Quinaire d'or**	Or
1	4	16	**Denier**	Argent
½	2	8	**Quinaire d'argent**	Argent
¼	1	4	**Sesterce**	Laiton
1/8	½	2	**Dupondius**	Laiton
1/16	¼	1	**As**	**Cuivre**
1/32	1/8	½	**Semis**	**Cuivre**
1/64	1/16	¼	**Quadrans**	**Cuivre**

A partir d'Auguste, le système monétaire romain entre dans une période de stabilité qui va durer plus de deux siècles. *L'aureus* créé par César est maintenu, le sesterce, qui était une petite monnaie d'argent, devient la base de l'économie romaine et est désormais frappé en orichalque, un alliage proche du laiton, tandis que l'as est frappé dans du cuivre pur. Le bronze n'est plus utilisé dans la frappe monétaire.

Exemple n°1 de monnaie retrouvée sur le site antique du Castellas : une monnaie impériale

© Musée archéologique Paul Soyris

Voici un *dupondius* d'Antonin le Pieux, retrouvé à Murviel.

Sur le droit (face), on peut y voir une tête à couronne radiée (par opposition à une tête laurée) vers la droite ainsi que la légende suivante :

ANTONINVS AVG PIVS PP IMP II

Sur le revers (pile), on peut voir la représentation de la Providence tournée à gauche tenant de la main gauche un long sceptre, sa main droite au-dessus du globe posé à ses pieds. La légende qui l'accompagne est la suivante :

TR POT XX COS IIII S C

Développez et traduisez les deux légendes de cette pièce de monnaie :

ANTONINUS AUG…… PIUS P……. P…….. IMP…….. II
……

T……. R…….. POT……XX CO…… IIII S…….. C……..
……

Pour info: PP = PATER PATRIAE; TR POT = TRIBUNICIA POTESTAS ; SC= SENATUS CONSULTO

La légende du revers nous permet de savoir que cette monnaie date de 156-157 de notre ère. D'après toutes les informations que vous avez à disposition, dans quel métal a été frappé cette monnaie : ……..

Exemple n° 2 de monnaie retrouvée sur le site antique du Castellas : la monnaie des Samnagenses

© Claude LEFEBVRE, Gisèle GENTRIC et Jean-Claude Richard RALITE, « Le faciès monétaire des oppida du plateau de Jastres (Lussas et Lavilledieu, Ardèche) », *Documents d'archéologie méridionale*, 35, 2012.

Quelques exemplaires d'un petit bronze attribué aux Samnagenses ont été retrouvés à Murviel (ainsi que sur d'autres sites antiques de la région). Ils datent vraisemblablement du I^{er} siècle avant notre ère (entre 125 et 75 avant J.-C.).

Sur le droit, une tête masculine laurée à droite (sans doute Apollon), anépigraphe (sans inscription).
Sur le revers, un taureau cornupète (c'est-à-dire la tête penchée en avant, les cornes au niveau des pattes antérieures) à droite. Au-dessus, la légende [∑A] M N [A] et à l'exergue (espace vierge sous la figuration) la légende Γ H T, qu'il faut donc lire d'un seul tenant ∑A M N A Γ H T.

La légende en grec (SAMNAGETON) ainsi que la représentation du taureau cornupète sont des emprunts au monnayage de Marseille, mais de qualité moindre.

Quelle relation pouvait-il y avoir entre la cité des Samnagenses et Marseille ?

……

Que peut-on déduire du statut de la cité antique des Samnagenses, au regard des monnaies comportant la légende SAMNAGETON ?

……

La forte présence de monnaies pré-augustéennes pour la plupart locales (Marseille, Béziers) montre que la cité samnagète fonctionne avec un réseau d'échange monétaire un peu plus fermé qu'ailleurs, vivant essentiellement sur le substrat local, dans l'influence des monnayages de Marseille et des territoires les plus proches.

Exemple n°3 : les monnaies coloniales de Nîmes

Plusieurs monnaies attribuées à Nîmes ont été retrouvées sur le site du Castellas, témoignage du lien entre les deux cités.

© Musée archéologique Paul Soyris

Les premières monnaies nîmoises sont des petits bronzes s'inspirant des monnaies grecques : on y retrouve le nom de la ville en grec (NAMASAT) ainsi qu'un sanglier (qui remplace le taureau) sur le revers tandis que le droit présente une tête laurée (Apollon ou femme).

© Musée archéologique Paul Soyris

Puis, avec la fondation de la COLONIA NEMAUSA, que l'on attribue à tort à Auguste mais qui en réalité, est certainement d'époque césarienne ou triumvirale, on voit apparaître les monnaies à la légende NEM COL.

© Dr K. Grote / Wikipedia Commons

Enfin, sous Auguste et l'attribution du titre de Colonia Augusta Nemausa, la ville frappe une nouvelle monnaie figurant sur le droit l'empereur adossé à son gendre Agrippa accompagnés de la légende IMP DIVI F tandis que le revers montre un crocodile enchainé à un palmier, accompagné de la légende COL NEM. Appelé as de Nîmes, cette monnaie est en réalité un *dupondius*, souvent coupé en deux parties afin d'obtenir deux as.

A quel évènement historique se rapporte l'iconographie du crocodile enchaîné au palmier ?
……

Pourquoi la ville de Nîmes a -t-elle pris cette iconographie comme symbole ?
……

Pourquoi retrouve-t-on autant de monnaies nîmoises dans la région, et particulièrement à Murviel, Lattes, Ambrussum etc. ?
……

LES AUTRES INSCRIPTIONS

Les marques de potier

Parmi les nombreux objets en terre cuite conservés au musée de Murviel, certain d'entre eux possèdent un timbre, c'est-à-dire une inscription inscrite au moyen d'un tampon, indiquant le nom du potier qui les a réalisés. On retrouve notamment ces cachets sur les céramiques sigillées. Elles tirent d'ailleurs leur nom de ces marques, car sigillé vient du latin *sigillum*, le sceau, en raison de la marque inscrite sur le fond de la céramique.

© Musée archéologique Paul Soyris

Cette céramique sigillée, retrouvée à Murviel, comporte une marque dans le fond, dont voici la transcription :

PATERCLUS FECIT

Traduisez l'inscription ci-dessus : ……

Ce potier est attesté dans la région de la Graufesenque, un grand centre de production de céramique sigillée gauloise dont l'activité se situe au I^{er} siècle de notre ère, entre 20 et 120. Sa réputation est telle qu'on retrouve des sigillées de la Graufesenque jusqu'en Égypte et sur les bords de la mer Noire.

Les marques de potier se retrouvent également sur les lampes à huile. De même que pour la céramique sigillée, la signature du potier permettait d'une part de reconnaître la production de l'artisan notamment lors de cuissons communes avec d'autres potiers mais aussi de faire office de publicité, comme une marque.

Sur la lampe à huile ci-dessus, quelle marque de potier lisez-vous ?
……..

Ce potier a vraisemblablement exercé son activité à Magreta, près de Modène, en Italie du nord, à la fin du I^{er} siècle de notre ère.

Que peut-on déduire de la présence de cette lampe à Murviel ?
……

Une inscription en hiéroglyphes : le scarabée androcéphale

Au début du XX[e] siècle, un enfant de Murviel, Pierre Bécat, a retrouvé par hasard dans le lit pierreux d'un ruisseau descendant des hauteurs de Murviel, à environ un kilomètre des remparts de l'oppidum, un scarabée en pierre calcaire d'environ 10 cm de long, au dos duquel était gravée une inscription en hiéroglyphes, dont voici la photographie ci-dessous :

© Musée archéologique Paul Soyris

Il s'agit d'un cartouche royal comportant le nom de couronnement d'un célèbre pharaon :

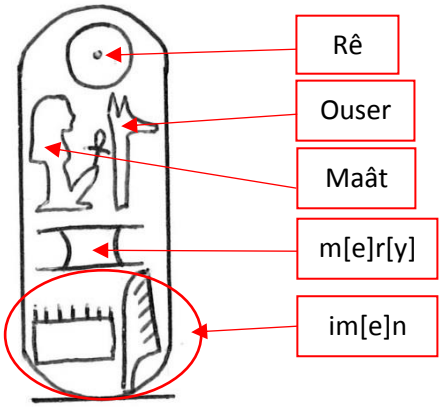

Ce cartouche royal doit se lire :
Ouser-Maât-Rê-mery-Amon

Ce qui signifie littéralement :
Puissante est la justice de Rê, l'aimé d'Amon

En effectuant des recherches, à quel pharaon correspond ce cartouche royal ? …….

De part et d'autre du cartouche royal sont représentées deux plumes d'autruche symbolisant la justice et la vérité, la Maât. Sous le cartouche royal est représenté un collier ouvert *noub*, évoquant l'or.

Le pharaon désigné dans le cartouche royal a régné à la XX[e] dynastie, entre 1186 et 1154 avant notre ère environ. Cependant, l'analyse de ce scarabée nous permet de dater cet objet de l'époque romaine (probablement règne d'Hadrien) : la plume d'autruche de droite est striée dans le mauvais sens, le signe *ankh* sur les genoux de Maât devrait avoir une boucle ovale et non ronde, le collier *noub* ressemble plus à une coupe qu'au traditionnel collier ouvert. Ces détails révèlent l'ignorance d'une main tardive dans l'exécution de ce scarabée.

Pourquoi a-t-on pu trouver un scarabée égyptien d'époque romaine sur un oppidum de Narbonnaise ? On sait que les Phéniciens avaient apporté dans leurs comptoirs méditerranéens ce type de scarabée (cf. l'exemplaire de Lattes). Cependant, la période à laquelle on retrouve le plus ce type d'amulette est l'époque hadrienne, durant laquelle les mythes isiaques ont pris un essor considérable à Rome ainsi qu'en Gaule, en Bretagne, à Cologne. En effet, partout où ont séjourné des légionnaires et vécu des affranchis, on retrouve une trace de ces vestiges de cultes égyptiens. Il faut rapprocher ce culte isiaque du culte mithriaque attesté à Murviel grâce à la stèle de Publius Anthius Logus étudiée juste avant, le regroupement de cultes orientaux étant tout à fait connus depuis fort longtemps. On peut donc déduire qu'il devait probablement exister, à Murviel, un petit sanctuaire dédié aux divinités orientales Mithra et Isis, à destination d'une petite communauté locale aux origines étrangères.

Les mystères isiaques et le culte d'Isis

Isis, sœur et épouse d'Osiris dans la mythologie égyptienne, est particulièrement vénérée pour son pouvoir de vie qu'elle insuffle à la momie d'Osiris assassiné par son frère Seth. Elle a également soigné et guérit Rê d'une morsure de serpent. Elle donne naissance à Horus, le dieu souverain garant du pouvoir de pharaon. C'est donc une divinité largement vénérée.

Son culte va se diffuser au-delà de l'Égypte, et plus particulièrement en Grèce, où un syncrétisme s'opère avec le culte de Déméter. C'est l'apparition du culte des mystères isiaques. Comme les mystères mithriaques, les mystères isiaques sont composés de fêtes publiques se déroulant tout au long de l'année qui permettent de commémorer les pouvoirs de la déesse et structurent la communauté isiaque ainsi que de rituels secrets et initiatiques connus uniquement des initiés et dont nous avons peu de traces (obligation de secret des initiés). Comme tout mystère, ces rituels visaient probablement à évaluer la détermination, les capacités et le courage du candidat avant de l'intégrer dans le cercle restreint de la communauté isiaque. Ces rituels permettaient vraisemblablement aux initiés d'accéder à un bonheur spirituel afin de lutter contre l'idée de la mort.

Pour aller plus loin

Gayraud M., Richard J.-Cl., « Les inscriptions gallo-romaines de l'oppidum du Castellas à Murviel-lès-Montpellier (Hérault) ». In : *Etudes sur l'Hérault*, XIII, n°3, 1982, pp.21-32.

Richard J.-Cl., Gascou J., « Nouvelles inscriptions de Murviel-lès-Montpellier (Hérault) ». In: *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 25, 1992. pp. 443-454

Richard J.-Cl., Soyris P., « Notes de numismatique narbonnaise. III Les monnaies de l'oppidum du Castellas à Murviel-les-Montpellier (Hérault) (1950-1975) ». In: *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 9, 1976. pp. 219-245.

Berdeaux- Le Brazidec M.-L., « Chronique numismatique du département de l'Hérault. Les monnaies de Murviel-lès-Montpeller, zones 3 et 4 ». In : *Archéologie en Hérault -Languedoc*, n°1, 2009-2010, pp.293-309.

Rouquette D., Richard J.-Cl., Soyris P., « Les estampilles sur céramique sigillée de Murviel-lès-Montpellier (Hérault) ». In: *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 22, 1989. pp. 287-310.

Demangel R., « Un scarabée androcéphale de Ramsès III à Murviel-lès-Montpellier ». In : *Monspeliensia . Mémoires et Documents relatifs à Montpellier et à la région montpelliéraine*, publiés par la Société archéologique de Montpellier. T. 2. Fasc. 1., 1935, pp.1-6.

Crédits :

Conception/ réalisation : Marie-Laure Monteillet

Validation des contenus : Nicolas de Craene, professeur chargé de mission de l'Éducation nationale (service éducatif du musée Henri Prades de Montpellier Méditerranée Métropole)

Médiation : Marie-Laure Monteillet

© 2017, Service des publics – musée archéologique Paul Soyris

Musée archéologique Paul Soyris
8 Rue de l'Ancienne mairie – 34570 Murviel-lès-Montpellier
Tél. : 04 67 27 88 28 ou 04 67 47 71 74
Mail : museearcheo@murviel.fr
Site archéologique du Castellas – Musée Paul Soyris

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE PAUL SOYRIS

MURVIEL LÈS MONTPELLIER

Région académique OCCITANIE

académie Montpellier